

COMMISSION BANCAIRE, FINANCIÈRE ET DES ASSURANCES

Contrôle prudentiel des entreprises d'assurances

ITP

PATRIMONIA SPRL

Avenue de la Bergerie 48

1410 WATERLOO

CORRESPONDANT

☎ 02/220.58.24

Elisabeth Albert

Elisabeth.Albert@cbfa.be

NOTRE REFERENCE

CPA-ITP

67537

VOTRE REFERENCE

DATE

15 juin 2006

Concerne : Loi du 27 mars 1995 relative à l'intermédiation en assurances et en réassurances
Inscription au registre des intermédiaires d'assurances et de réassurances -
Catégorie courtiers d'assurances.

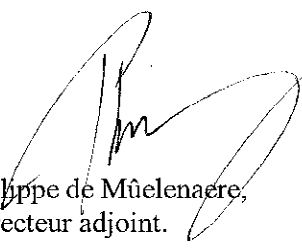
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision du Comité de Direction de la CBFA en date du 13/06/2006, votre société est inscrite au registre des intermédiaires, dans la catégorie courtiers d'assurances conformément à votre demande. Votre numéro d'inscription est le **67537**.

J'attire votre attention sur l'article 12ter, al.1er de la loi susmentionnée, en vertu duquel l'intermédiaire d'assurances est tenu de mentionner sur son papier à lettre ainsi que sur les autres documents relatifs à son activité d'intermédiation en assurances et émanant de lui, de même que dans sa publicité, son numéro d'inscription au registre des intermédiaires d'assurance et de réassurances.

La présente fait office de preuve pour votre inscription.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.


Philippe de Muelenaere,
Directeur adjoint.

MANDAT BANCAIRE

L'agence **PATRIMONIA SPRL** située **BOULEVARD DE LA CENSE 19 1410 WATERLOO** fait partie du réseau des agences déléguées de Record Bank SA dont le siège social est sis avenue Henri Matisse 16 à 1140 Evere.

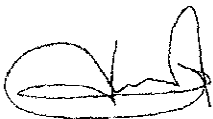
Le présent mandat est personnel et ne porte que sur les opérations relatives aux:

- comptes à vue et assimilés (ainsi que tous les instruments de paiement)
comptes épargne, comptes Invest et assimilés
- comptes à terme
- bons de caisse et bons Etoile
- dossiers titres
- fonds d'épargne-pension
- parts de coopérateur de Record Credit Services SCRL
- emprunts d'Etat
- fonds de placement, euro-obligations et titres commercialisés par Record Bank SA, à l'exception de tous les autres placements et transactions boursières.

Toutes les autres activités sortent du champ d'application du mandat de Record Bank SA.

Il est fait état de ces opérations sur des documents préimprimés, à l'en-tête de Record Bank SA.

L'octroi de crédits hypothécaires, prêts à tempérament ou crédits revolving ne relève pas du mandat d'agent délégué. Ces activités peuvent toutefois être exercées dans le cadre d'un mandat de courtier de crédit.



Herman Bruyland,
Administrateur délégué

CREDIT A LA CONSOMMATION - INSCRIPTION

Le Ministre de l' Economie,

Vu la loi du 12 juin relative au crédit à la consommation, modifiée par les lois des 6 juillet 1992, 4 août 1992, 8 décembre 1992, 11 février 1994, 6 juillet 1994, 5 juillet 1998, 30 octobre 1998, 11 décembre 1998, 11 avril 1999, 7 janvier 2001, 10 août 2001, 17 juillet 2002, 20 décembre 2002, 24 mars 2003 et 22 décembre 2003 et les arrêtés royaux des 20 juillet 2000, 13 juillet 2001 et 4 avril 2003,

Vu la demande régulièrement introduite,

ARRÊTE

Article 1.-

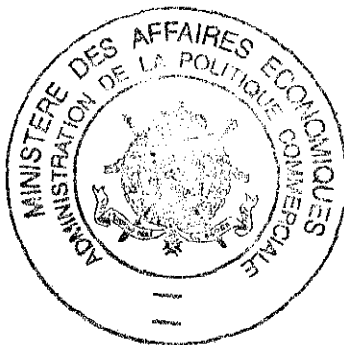
**S.P.R.L. PATRIMONIA
AVENUE DE LA BERGERIE 48
1410 WATERLOO**

est inscrit(e) à la date du **07/04/2005** sous le n° **206548**, aux fins d'exercer une activité de courtier de crédit.

Article 2.- Cette inscription est personnelle et ne peut être cédée à titre gratuit ou à titre onéreux, ni faire l'objet d'une donation entre vifs ou d'un testament.

Bruxelles, le 7 avril 2005

Par délégation spéciale,



Johan VAN LYSEBETTENS
Conseiller